

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile |
| Herausgeber: | Schweizerischer Zivilschutzverband |
| Band: | 35 (1988) |
| Heft: | 9 |
| Artikel: | Allocution du Président central lors de l'Assemblée des délégués à Neuchâtel : protection civile sur mesure |
| Autor: | Wehrle, Reinhold |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-367611 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allocution du Président central lors de l'Assemblée des délégués à Neuchâtel

Protection civile sur mesure

Améliorations. Tel est le thème central des discussions actuelles au sein de la protection civile. N'oublions toutefois pas que cette protection civile a d'ores et déjà atteint aujourd'hui un niveau fort appréciable de prestations et que son image est bien plus flatteuse que nombre d'entre nous ne voudraient bien l'admettre. Ceci est notamment vrai pour tous les événements qui ont permis de démontrer que la protection civile était réellement capable d'entre-

Professeur Reinhold Wehrle

prendre quelque chose de concret. C'est ainsi qu'elle a connu un regain de popularité l'année passée, en assurant les premiers secours dans les diverses régions de la Suisse gravement endommagées par les intempéries.

Malheureusement, il y a encore des autorités communales qui considèrent seulement la protection civile comme un «facteur de dépenses sans utilité pratique». D'un point de vue psychologique, on peut comprendre ce point de vue: comment en effet apprécier la valeur d'une installation qu'on n'a aucune occasion d'utiliser?

Dans beaucoup d'autres pays, la protection civile fournit une aide en cas de catastrophes, que celle-ci soit limitées ou de grande ampleur, dans la rue, dans les entreprises, lors d'incendies, etc. Une organisation qui voit ses efforts à ce type de mission trouverait également en Suisse un accueil plus marqué et moins réservé parmi la population. Aussi est-il juste et nécessaire que, dans cette optique, l'on crée également chez nous les bases pratiques de l'engagement de la protection civile lors de catastrophes en temps de paix, sans pour autant – pour reprendre une citation de Madame la Conseillère fédérale Elisabeth Kopp – «vouloir transformer complètement la maison». La création de telles bases pratiques est une mission qui doit être remplie au niveau fédéral.

Dans ce contexte, il faut néanmoins constater que des préparatifs concernant de tels engagements de premiers secours sont depuis longtemps en cours dans les communes. Sur ce terrain, la Confédération n'a pas besoin de pousser à la roue, car les communes vont déjà elles-mêmes de l'avant.

Elément de notre défense générale

Cependant, il incombe toujours à la Confédération de rappeler sans cesse que la protection civile n'est pas simplement une organisation chargée des premiers secours en temps de paix,

mais qu'elle constitue un élément essentiel de notre défense générale. Le peuple suisse ne semble guère apprécier les préparatifs concernant la protection et la mise en sécurité de la population civile en cas de conflit armé. Et pourtant ce sont précisément ces mesures – et je tiens à le souligner – qui, par leur effet dissuasif, contribuent pour une large part au maintien de la paix. Même en cas de modification de la législation fédérale sur la protection civile, il importe que cette tâche demeure une priorité. Il serait toutefois erroné de freiner les efforts déployés actuellement par les communes lorsque ceux-la tendent à l'accomplissement de la mission de second plan, à savoir les premiers secours en cas de catastrophes en temps de paix. Il est essentiel que la mission première de la protection civile ne soit pas entravée. En fin de compte, il va de soi qu'une organisation qui est préparée à intervenir en cas de catastrophes naturelles ou dues à des défaillances technologiques – et qui de ce fait peut justement mieux motiver ses membres – est également en mesure d'agir plus efficacement en cas de guerre.

Si, par rapport à ces adaptations récemment exigées, la Confédération traîne les pieds face aux communes, les prescriptions fédérales risquent de passer après la planification et la réalisation des mesures de secours prises de leur propre initiative par les communes, et même ne puissent plus du tout être prises en considération ou encore donner lieu, du fait de ce déca-

lage, à des différences ralentissantes. Ce qui, ainsi formulé, apparaît comme un problème, représente finalement une chance. La chance que certaines mesures adoptées par les communes ne soient pas, comme c'est souvent le cas, l'œuvre de commissions réunies autour du tapis vert pour théoriser, mais soient élaborées par des praticiens confrontés à la réalité. Ces derniers connaissent en effet les données concrètes relatives à leur propre commune, les dangers, les menaces, etc., ils savent également prendre les contre-mesures qui s'imposent.

Diversité dans le détail

Compte tenu de la diversité et des grandes différences qui existent entre les régions de notre pays sur les plans démographique et économique, il est par ailleurs notable qu'il est tout simplement impossible de parvenir pour chaque région et chaque agglomération à des mesures de protection ou de secours optimales en s'appuyant sur des prescriptions détaillées généralisées. Enfin, il n'est pas indifférent que l'on se trouve à proximité d'un glissement de terrain imminent ou d'une usine de produits chimiques. La diversité dans le détail, par exemple pour l'équipement, l'instruction, l'entraînement, etc., n'est pas seulement plausible, mais souhaitable. Car seule une certaine souplesse permet de tenir compte de la situation spécifique de chaque commune et de faire bénéficier chaque citoyen, indépendamment de la région où il habite, des mesures de protection et de secours auxquelles il a droit.

Certes, le fédéralisme peut souvent entraver le travail de l'administration. Pour l'efficacité d'une «protection civile sur mesure», il représente cependant plutôt un atout. □

Relazione del presidente centrale all'AD di Neuchâtel

Protezione civile su misura

Tema di discussione numero uno della protezione civile sono attualmente i miglioramenti. Non dimentichiamo tuttavia che questa protezione civile ha già raggiunto oggi uno stato ragguardevole delle sue prestazioni e che la

Prof. dott. Reinhold Wehrle

considerazione di cui gode è assai migliore di quella che vorrebbero molti di noi. Questo vale soprattutto là dove s'è potuto sperimentare come la protezione civile sia veramente in grado di fornire ottime prestazioni. Così essa s'è fatta conoscere assai meglio allorquan-

do, lo scorso anno, ha prestato la sua opera in diverse regioni della Svizzera colpita dal maltempo.

Vi sono però ancora autorità comunali che considerano la protezione civile un «fattore di costi senza utilità pratica». Psicologicamente comprensibile, questo atteggiamento; poiché, come giudicare il valore di un'istituzione, se non la si può impiegare?

In diversi altri Paesi, la protezione civile assume compiti nel settore dell'aiuto in caso di catastrofi, grandi e piccole, sulla strada, nelle aziende, in caso d'incendio, ecc. Un'organizzazione che si vota a compiti del genere, sarebbe ac-